



Cahier de revendications CP200

CCT 2023-2024

Pouvoir d'achat

- Prime Pouvoir d'achat

Maintien du pouvoir d'achat

- Indexation plus régulière
- Complément sectoriel en cas de chômage temporaire

Barèmes

- Suppression des barèmes jeunes et étudiants
- Relèvement des barèmes les plus bas

Prime de fin d'année :

- Assimilation du chômage temporaire
- Assimilation du congé prophylactique
- Assimilation des congés thématiques
- Règles pour la rupture de commun accord
- Clarification des règles de calcul
 - *Assimilation maladie : 60 jours prestés et pas calendrier (argument discrimination temps partiels) et même principe pour le numérateur et le dénominateur au moment du calcul de proratisation*
 - *Calcul par année civile pour les 60 jours, même si maladie sans interruption d'une année à l'autre*
 - *Les jours fériés de remplacement qui surviennent dans les 30 jours calendrier suivant le début de la maladie sont assimilés pour le calcul de la PFA. Le quota de 60 jours de maladie est alors allongé à concurrence du nombre de jours fériés concernés. Les jours fériés ou les jours fériés de remplacement qui surviennent après les 30 jours calendrier suivant le début de la maladie ne sont pas assimilés en tant que jour férié, mais peuvent l'être en tant que jour de maladie, si le quota des 60 jours calendrier n'est pas encore atteint*

Travail faisable

- Fin de carrière : Renouvellement automatique des accords en matière de RCC et des possibilités de Crédit-temps fin de carrière, à durée indéterminée si cadre légal le permet
- Prolongation des accords relatifs au crédit-temps avec motif (CCT103) à durée indéterminée
- Recommandations pour la gestion de fin de carrière (CCT 104)
- Réduction collective du temps de travail, sans perte de salaire et avec embauche compensatoire
- Octroi de jours de congé supplémentaires (ancienneté ou âge).
- Enregistrement du temps de travail

Télétravail

- Indemnité sectorielle et cadre

Formation

- 5 jours par travailleur et par an
- Formations de minimum 1h00, pendant le temps de travail, tant pour l'e-learning que le présentiel
- Définition uniforme de ce que nous entendons par formation.
- Tenir compte des rémunérations variables
- Porter attention sur la charge travail : back up ...
- Prolongation des accords applicables aux groupes à risques
- Rapport type pour la DS, ou CE ou CPPT

Action syndicale

- Instauration d'une prime syndicale
- Vu l'évolution du monde du travail, encadrement sectoriel de la communication syndicale digitale

Mobilité

- Indemnisation à 100% des transports en commun
- Vélo et trottinette : 0, 27 euros
- Suppression du plafond pour frais transport véhicule personnel
- Voiture de société : obligation de proposition budget mobilité indexé
- Intervention dans les frais de parking à proximité des gares

Concertation sociale

- Concertation des syndicats sur la mise en œuvre, l'application et la gestion d'outils qui utilisent l'Intelligence artificielle